



Cadre holistique de soins de longue durée et de soins continus des Premières Nations : Priorités de réforme

Septembre 2023

CONTEXTE

L'ensemble des programmes de soins de longue durée et de soins continus de Services aux Autochtones Canada (SAC) offre un soutien aux membres des Premières Nations qui ont besoin de ressources supplémentaires pour prendre soin d'eux-mêmes (p. ex. soutien aux personnes handicapées, aux personnes âgées, aux personnes atteintes d'une maladie chronique ou aiguë) et à ceux qui ont besoin de services continus à long terme. Dans le cadre des soins de longue durée et des soins continus, le Programme d'aide à la vie autonome finance des services de soutien social non médical pour les membres des Premières Nations à faible revenu qui vivent avec une maladie chronique ou une incapacité dans les réserves et au Yukon. Le Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuits (SDMCPNI) fournit des services de soins primaires (p. ex. soins infirmiers à domicile, soins personnels, services de relève à domicile et soins palliatifs) dans les réserves et dans l'Inuit Nunangat, où il n'existe pas de services provinciaux ou territoriaux facilement accessibles.

Reconnaissant que ces programmes ne répondent pas adéquatement aux besoins des Premières Nations, le budget de 2019 a prévu 8,5 millions de dollars pour la tenue de séances de mobilisation dirigées par les Premières Nations et les Inuits sur l'élaboration d'un nouveau continuum de soins pour la prestation de services de soins de longue durée et de soins continus dans les communautés des Premières Nations et des Inuits. Ces séances ont été menées en 2021-2022. Conformément à celles-ci, SAC cherche à poursuivre la collaboration avec les Premières Nations afin d'élaborer conjointement des options pour la composante réservée aux Premières Nations d'un cadre de soins de longue durée et de soins continus fondé sur les distinctions, holistique et adapté à la culture qui aidera les Premières Nations à répondre aux pressions croissantes d'une population âgée en pleine croissance, d'une prévalence plus élevée de capacités différentes chez les adultes des Premières Nations et de ceux qui vivent avec une maladie limitant l'espérance de vie.

Les Premières Nations-en-assemblée ont conféré le mandat à l'Assemblée des Premières Nations (APN), au moyen de la résolution 44/2022, *Élaboration conjointe d'options stratégiques avec Services aux Autochtones Canada pour un mémoire au Cabinet sur le cadre holistique de soins de longue durée et continus*, avec le soutien et la supervision du Groupe de travail technique sur le développement social (GTTDS) et du Comité des Chefs sur la santé (CCS), d'élaborer conjointement avec SAC des recommandations stratégiques pour un cadre holistique de soins de longue durée et continus (SLDC) dans le cadre de la réforme des programmes d'aide à la vie autonome et de SDMCPNI. Ce cadre a pour vision de s'assurer que les Premières Nations bénéficient du soutien dont elles ont besoin pour vieillir confortablement dans leur maison et leur communauté et reçoivent des soins de santé équitables, quel que soit leur lieu de résidence.

Afin de mieux comprendre les priorités des Premières Nations en ce qui concerne le cadre de soins de longue durée et de soins continus, l'APN a organisé toute une série de groupes de discussion régionaux virtuels, du 25 juillet au 3 août 2023, dont l'objectif consistait à déterminer et à réaffirmer, en collaboration, les priorités des Premières Nations qui orienteront l'élaboration de recommandations stratégiques visant à réformer les programmes d'aide à la vie autonome et de SDMCPNI.



Cadre holistique de soins de longue durée et de soins continus des Premières Nations : Priorités de réforme

Septembre 2023

PRIORITÉS DE LA RÉFORME

Les séances de mobilisation menées par les Premières Nations en 2021-2022 ont permis de dégager sept grandes priorités qui appuient la vision et les objectifs d'un changement transformateur et qui ont été approfondies dans le cadre des groupes de discussion régionaux virtuels de l'APN sur les soins de longue durée et les soins continus.

1. La culture constitue le fondement des services de soins de longue durée des Premières Nations

La culture fait partie intégrante de l'identité des Premières Nations et est tissée dans la vie et l'essence d'une communauté. L'inclusion des cérémonies culturelles, des activités axées sur la terre, des langues autochtones, des praticiens de médecine traditionnelle ainsi que des aliments et des remèdes traditionnels dans l'élaboration d'un cadre de soins de longue durée et de soins continus s'avère impérieuse pour maintenir l'identité des Premières Nations. L'application d'un modèle à double perspective qui fait le pont entre les modalités de santé occidentales et traditionnelles créera des services de soutien parallèles à la guérison. Le résultat escompté est un système et un environnement qui amplifient les forces des Premières Nations pour favoriser le bien-être des individus, des familles et des communautés. La réforme doit également établir un précédent pour lutter contre le racisme envers les Autochtones, en offrant une formation continue et des soins adaptés à la culture qui tiennent compte des traumatismes, afin de garantir l'adéquation de tous les services et le bien-être de tous les clients. En outre, les établissements de soins tels que les foyers d'accueil pour adultes et les établissements de soins de longue durée doivent intégrer la culture afin de créer des espaces sûrs pour les survivants des pensionnats indiens, les survivants des externats, les survivants des hôpitaux indiens ainsi que les autres personnes touchées par l'héritage colonial.

2. Adopter une approche holistique, de la préconception à la fin de la vie

L'approche holistique des Premières Nations englobe l'individu et sa communauté dans toutes ses dimensions, en commençant les soins dès la préconception jusqu'à la fin de la vie. Elle repose sur une vision centrée sur le client en reconnaissant que l'environnement et les liens sociaux d'une Première Nation constituent des facilitateurs essentiels de la santé et du bien-être. La mise en œuvre de stratégies holistiques permettrait de promouvoir le bien-être en favorisant un sentiment d'utilité par la promotion du bien-être physique, d'inspirer l'espoir par un bien-être spirituel élevé, de cultiver un sentiment d'appartenance en répondant aux besoins de bien-être émotionnel et de donner un sens à la vie en soutenant le bien-être mental. Il est impératif de s'attaquer aux lacunes des déterminants sociaux de la santé pour modifier le modèle actuel fondé sur la maladie afin de promouvoir le bien-être général et d'assurer le bien-être de l'individu, de la famille et de la communauté dans l'ensemble du continuum de soins. Une approche holistique prévoit des horaires de travail flexibles et garantit des niveaux de soins primaires, secondaires et tertiaires afin d'assurer des transitions adéquates au sein du continuum de soins.



Cadre holistique de soins de longue durée et de soins continus des Premières Nations : Priorités de réforme

Septembre 2023

La prestation de soins palliatifs et de fin de vie, de soins de confort pour les maladies chroniques et de gestion de la douleur doit être incluse pour garantir que les Premières Nations bénéficient d'un soutien holistique pour tous leurs besoins en matière de soins.

3. Restructurer et améliorer les infrastructures dans les communautés des Premières Nations

Des demeures ou des centres de soins garantissant confort et familiarité revêtent une importance essentielle pour le bien-être à long terme des individus et des communautés, afin que les membres des Premières Nations puissent vieillir chez eux et recevoir des soins appropriés à domicile ou au sein de leur Première Nation. Pour atteindre cet objectif universellement accepté d'assurer un logement approprié aux clients et aux professionnels de la santé, il faudra adapter davantage les maisons, réaménager les bâtiments existants et construire de nouveaux centres de mieux-être qui répondent aux normes de construction régionales. Il faut également créer des centres de bien-être multi-pièces qui desservent adéquatement les Premières Nations pour diverses capacités, avec des espaces dédiés aux cérémonies sociales et culturelles, aux thérapies spécialisées, aux soins aux personnes âgées, aux soins palliatifs et aux services de santé mentale. Les bâtiments doivent être imprégnés d'éléments culturels et bénéficier d'améliorations technologiques pour garantir des soins optimaux, une gestion des données sûre et sécurisée ainsi que des télécommunications stables. Les infrastructures nécessaires à l'utilisation des centres de bien-être doivent prévoir un espace pour les services de transport pour raison médicale et un espace de rangement adéquat.

4. Des ressources évolutives et durables

Un financement prévisible et durable favorisera l'adoption d'un modèle de soins plus proactif que les modèles historiques réactifs de financement à court terme. À l'heure actuelle, les Premières Nations ont souvent recours à d'autres sources de financement pour offrir des services ou de l'équipement à leurs clients en raison du financement insuffisant des programmes d'aide à la vie autonome et des SDMCPNI. Le passage à un financement pluriannuel, souple et axé sur les besoins assurera l'autonomie dans la conception de budgets qui couvrent les coûts d'immobilisation et de fonctionnement, la mise en œuvre des programmes, les coûts des services publics et du transport, les ressources de préparation aux situations d'urgence, l'élimination des écarts salariaux, l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'anticipation des exigences futures axées sur les besoins. Il faut améliorer l'accessibilité du financement en élaborant des processus clairs dans le cadre d'efforts de simplification du processus visant à supprimer les obstacles à l'accès pour les clients, les aides-soignants et les navigateurs et à garantir un accès rapide aux services et au soutien.



Cadre holistique de soins de longue durée et de soins continus des Premières Nations : Priorités de réforme

Septembre 2023

5. Renforcer et soutenir les ressources humaines en santé des Premières Nations

La parenté définit une Première Nation, où chaque membre de la famille et de la communauté a un rôle et une responsabilité. Le personnel de santé doit former un système de soutien désireux et capable d'aider les clients et les familles à renforcer ces liens familiaux et de parenté tout le long de leur parcours de soins continus. Les navigateurs du système peuvent contribuer à éliminer les obstacles et le stress liés à l'accès aux programmes et aux services de soins de longue durée et de soins continus, notamment aux services de santé non assurés (SSNA), et à fournir un soutien aux personnes et aux aides-soignants. Il est impératif de recruter et de conserver les professionnels de la santé, le personnel de soutien et les praticiens de la médecine traditionnelle pour garantir le bon fonctionnement des programmes et des services. En outre, le cadre devrait prévoir des logements appropriés pour le personnel, afin de faciliter la rétention et le recrutement, et offrir l'accréditation, la certification et la formation des membres de la communauté pour qu'ils puissent s'occuper de leurs propres membres. Le passage d'une modalité occidentale centrée sur le médecin à une approche fondée sur une équipe multidisciplinaire réduira la pression sur les médecins et le personnel infirmier et allégera la charge de travail, ce qui permettra aux personnes formées de se spécialiser dans des soins tels que les services destinés aux personnes handicapées, les soins aux personnes âgées, les soins palliatifs et les soins de fin de vie, les services de rééducation (physiothérapie, orthophonie, santé mentale, etc.) ainsi que les aides et les services destinés aux aides-soignants familiaux.

6. Gouvernance et détermination par les Premières Nations

La mise en œuvre d'un continuum de soins doit respecter les droits inhérents et issus de traités des Premières Nations à la santé et reposer sur les principes des droits de la personne énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). Un continuum de soins géré par les Premières Nations respecte l'autonomie des Premières Nations en matière de prestation de services à leurs membres, qu'ils soient dans les réserves ou à l'extérieur de celles-ci, et nécessite des partenariats coordonnés avec des parties internes et externes pour s'assurer que les rôles et les responsabilités sont définis, que les normes et la transition des soins sont claires et uniformes, et que la conception et la prestation d'un continuum de soins rentables et équitables sont fiables et accessibles par les Premières Nations. Les Premières Nations ont fait état d'un lourd fardeau administratif en raison de la méthode de collecte des données, de la production de rapports sur les accords de financement et des longues conditions d'admissibilité aux programmes. Le renforcement des capacités administratives revêt une importance essentielle pour promouvoir l'autonomie des Premières Nations en ce qui a trait aux soins de longue durée et aux soins continus en augmentant le personnel de soutien administratif avec des salaires équitables et des horaires de travail flexibles, en révisant les exigences en matière de rapports et de collecte de données, et en réalisant des investissements importants dans la technologie.



Cadre holistique de soins de longue durée et de soins continus des Premières Nations : Priorités de réforme

Septembre 2023

7. Accès équitable aux services partout au Canada

La création d'un cadre holistique de soins de longue durée et de soins continus doit refléter et respecter la diversité et l'équité dans toutes les Premières Nations du Canada afin d'assurer l'autonomie des personnes ayant des capacités différentes et des populations diverses. Il faut miser sur une conception inclusive, afin de permettre l'accès à des soins assurant le bien-être physique, spirituel, émotionnel et mental tout au long de la vie. Un continuum de soins autodéterminé sera différent pour chaque Première Nation. Les normes provinciales et territoriales ne doivent pas limiter ce qu'une Première Nation est en mesure de fournir, ni à qui elle offre des services. Compte tenu de l'éloignement, les services de transport pour raison médicale devraient constituer un mécanisme durable des soins aux clients et améliorer l'accès aux services. Un continuum de soins complet fonctionne dans le cadre de multiples programmes, au-delà de l'aide à la vie autonome et des SDMCPNI, pour assurer le confort et la paix jusqu'à la fin de la vie d'une personne. Un parcours qui comporte à la fois des services de soutien et un environnement accessible, qui est inclusif et utilisable par tous, et ce dans toutes les dimensions, doit constituer un objectif sous-jacent.